



OCI NITROGEN B.V.
 Poststraat 1, 6135 KR Sittard
 P.O. Box 601, 6160 AP Geleen
 The Netherlands
 T +31 46 7020203
info.agro@ocinitrogen.com

Revision Date: 2023-06-29 (R1)

OCI GRANULAR 2

Sulfate d'ammoniaque 21N (+ 24S)

PFC1 C) I) a) i) = Engrais minéral à macroéléments

Azote ammoniacal (N)			21	%
Soufre soluble dans l'eau (S)			24	%
Anhydride sulfurique soluble (SO ₃)			60	%
Acide sulfurique libre		±	0,02	%
Eau		±	0,2	%
Granulométrie				
Fraction	<1,4mm	max.	10	%
	>3,35mm	min.	5	%
Diamètre moyen du grain	2,2mm	±	0,3	
Densité sans tassement		±	1.040 kg/m³	
Couleur			blanchâtre	

REMARQUES

- OCI se réserve le droit d'apporter entre-temps toute modification dans les propriétés et spécifications des engrais indiqués.
- Davantage de documents (comme par exemple, les fiches de données de sécurité ou l'information sur le stockage et la manipulation) sont disponibles sur www.oci.nl.
- Conform EU 2019/1009

Toutes les données, suggestions et informations fournies ici sont réputées exactes et fiables, mais sont présentées sans garantie (expresse ou implicite) de quelque nature que ce soit. OCI Nitrogen B.V. décline toute responsabilité concernant ces informations ou leur utilisation. Il est de la responsabilité de chaque utilisateur de déterminer si les informations contenues dans ce document sont appropriées/adaptées à son utilisation, application ou traitement particulier. Rien dans ce document ne sera réputé modifier ou renoncer à toute disposition des conditions générales de vente d'OCI Nitrogen ou de cette clause de non-responsabilité.